



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

EXTRAIT DES MINUTES D'UNE SÉANCE ORDINAIRE CONSEIL DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE DOLBEAU-MISTASSINI, MERCREDI LE 10 JUILLET 2024 À 19 HEURES.

Sont présents(es) :

M. André Guy, Maire de Dolbeau-Mistassini
M. Dave Plourde, Maire d'Albanel
Mme Denise Lamontagne, Mairesse de Ste-Jeanne d'Arc
Mme Guylaine Proulx, Mairesse de Pérignonka
M. Jean Morency, Maire de Normandin
M. Mario Biron, Maire de St-Stanislas
M. René St-Pierre, Maire de St-Augustin
Mme Rita Delaunière, Mairesse de Notre-Dame-de-Lorette
M. Stéphane Houde, Représentant de Dolbeau-Mistassini
Mme Sylvie Coulombe, Mairesse de St-Thomas-Didyme
M. Vincent Beckert, Maire de Girardville
M. Luc Simard, Préfet

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LUC SIMARD, PRÉFET.

Sont absents(es) :

M. Gilles Dufour, Maire de St-Eugène-d'Argentenay
M. Martial Gauthier, Maire de St-Edmond-les-Plaines

Invités(es) :

M. Christian Bouchard, Greffier-trésorier adjoint
Mme Sophie Grégoire-Tremblay, Directrice du développement
M. Tim St-Pierre, Directeur général et greffier-trésorier par intérim

199-07-24

Adoption des priorités annuelles d'intervention 2023-2024-2025 dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) - volet 2

CONSIDÉRANT QUE l'article 18 de l'*Entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR)* - volet 2 intitulée <*Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC*> stipule que la MRC de Maria-Chapdelaine doit adopter annuellement ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution n° 287-11-19, le conseil de la MRC a adopté sa <*Planification stratégique 2020-2025*>;

CONSIDÉRANT QUE, sur la base des priorités identifiées dans ladite *Planification stratégique 2020-2025*, le conseil de la MRC convient que celles-

ci seront utilisées à titre de priorités d'intervention pour les années 2023, 2024 et 2025;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Denise Lamontagne,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT :**

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine adopte, à titre de priorités d'intervention pour les années 2023, 2024 et 2025, les priorités identifiées dans sa *Planification stratégique 2020-2025* et ce, conformément aux exigences de l'Entente; et,

QUE lesdites priorités annuelles d'intervention soient déposées sur le site Internet de la MRC de Maria-Chapdelaine et également de les transmettre au *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* (MAMH).

ADOPTÉE EN DATE DU 10 JUILLET 2024

(SIGNÉ) LUC SIMARD, PRÉFET

(SIGNÉ) CHRISTIAN BOUCHARD, GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT